

Le 03/06/2024

Folio N° 2024/21

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 031-213101280-20240603-2024\_21-DE

Berger  
Levrault

Département de la HAUTE-GARONNE

Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

**SEANCE DU 3 JUIN 2024**

Date de convocation : 29 mai 2024

En présence : 14

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 0

Effectif légal : 15

En votant : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Excusés : néant

Madame Nathalie ROUQUET a été nommée Secrétaire de séance.

**Objet : MAI A VÉLO – PARTICIPATION FINANCIERE REPAS**

Madame le Maire explique que lors de la manifestation « Mai à vélo » organisée par la commune, certains élus ont bénévolement participé à la mise en place de la journée.

Un traiteur était présent pour le repas de midi, elle propose que la commune prenne en charge le règlement du repas de ces élus. Ils sont cinq. Le repas était à hauteur de 14 €.

Madame le Maire propose de régler la somme de 70 € au traiteur « Les 2G ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le règlement de 70 € au traiteur pour les repas des bénévoles de Mai à vélo.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif de 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUQUET



A Caujac, le 3 juin 2024

Le Maire,

Emilie FREYCHE

